

Union internationale des télécommunications

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

H.248.41

(05/2006)

SÉRIE H: SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET
MULTIMÉDIAS

Infrastructure des services audiovisuels – Procédures de
communication

**Protocole de commande de passerelle:
paquetage de connexion de domaines IP**

Recommandation UIT-T H.248.41



RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE H
SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET MULTIMÉDIAS

CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES VISIOPHONIQUES	H.100–H.199
INFRASTRUCTURE DES SERVICES AUDIOVISUELS	
Généralités	H.200–H.219
Multiplexage et synchronisation en transmission	H.220–H.229
Aspects système	H.230–H.239
Procédures de communication	H.240–H.259
Codage des images vidéo animées	H.260–H.279
Aspects liés aux systèmes	H.280–H.299
Systèmes et équipements terminaux pour les services audiovisuels	H.300–H.349
Architecture des services d'annuaire pour les services audiovisuels et multimédias	H.350–H.359
Architecture de la qualité de service pour les services audiovisuels et multimédias	H.360–H.369
Services complémentaires en multimédia	H.450–H.499
PROCÉDURES DE MOBILITÉ ET DE COLLABORATION	
Aperçu général de la mobilité et de la collaboration, définitions, protocoles et procédures	H.500–H.509
Mobilité pour les systèmes et services multimédias de la série H	H.510–H.519
Applications et services de collaboration multimédia mobile	H.520–H.529
Sécurité pour les systèmes et services multimédias mobiles	H.530–H.539
Sécurité pour les applications et services de collaboration multimédia mobile	H.540–H.549
Procédures d'interfonctionnement de la mobilité	H.550–H.559
Procédures d'interfonctionnement de collaboration multimédia mobile	H.560–H.569
SERVICES À LARGE BANDE ET MULTIMÉDIAS TRI-SERVICES	
Services multimédias à large bande sur VDSL	H.610–H.619

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Recommandation UIT-T H.248.41

Protocole de commande de passerelle: paquetage de connexion de domaines IP

Résumé

La présente Recommandation définit certains paramètres et mécanismes de prise en charge de l'interconnexion entre un réseau paquets et un autre réseau. Elle n'est applicable qu'aux terminaisons H.248 fondées sur le protocole IP et pour la fourniture d'informations telles que l'identificateur du secteur IP, qui permet d'identifier le réseau par paquets auquel appartient le média représenté par la terminaison.

Source

La Recommandation UIT-T H.248.41 a été approuvée le 29 mai 2006 par la Commission d'études 16 (2005-2008) de l'UIT-T selon la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

Le respect de cette Recommandation se fait à titre volontaire. Cependant, il se peut que la Recommandation contienne certaines dispositions obligatoires (pour assurer, par exemple, l'interopérabilité et l'applicabilité) et considère que la Recommandation est respectée lorsque toutes ces dispositions sont observées. Le futur d'obligation et les autres moyens d'expression de l'obligation comme le verbe "devoir" ainsi que leurs formes négatives servent à énoncer des prescriptions. L'utilisation de ces formes ne signifie pas qu'il est obligatoire de respecter la Recommandation.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux développeurs de consulter la base de données des brevets du TSB sous <http://www.itu.int/ITU-T/ipr/>.

© UIT 2006

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1	Domaine d'application 1
2	Références..... 1
3	Termes et définitions 1
4	Abréviations..... 1
5	Paquetage de connexion de domaines IP..... 2
5.1	Propriétés..... 2
5.2	Evénements..... 2
5.3	Signaux 2
5.4	Statistiques..... 2
5.5	Codes d'erreur..... 2
5.6	Procédures 3

Recommandation UIT-T H.248.41

Protocole de commande de passerelle: paquetage de connexion de domaines IP

1 Domaine d'application

Ce paquetage définit certains paramètres et mécanismes de prise en charge de l'interconnexion entre un réseau paquets et un autre réseau. Il n'est applicable qu'aux terminaisons H.248 fondées sur le protocole IP, à savoir:

- entre deux passerelles média H.248 IP, et
- entre une passerelle média H.248 IP et une passerelle média H.248 non IP.

2 Références normatives

La présente Recommandation se réfère à certaines dispositions des Recommandations UIT-T et textes suivants qui, de ce fait, en sont partie intégrante. Les versions indiquées étaient en vigueur au moment de la publication de la présente Recommandation. Toute Recommandation ou tout texte sujet à révision, les utilisateurs de la présente Recommandation sont invités à se reporter, si possible, aux versions les plus récentes des références normatives suivantes. La liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur est régulièrement publiée. La référence à un document figurant dans la présente Recommandation ne donne pas à ce document en tant que tel le statut d'une Recommandation.

- Recommandation UIT-T H.248.1 (2005), *Protocole de commande de passerelle: Version 3*.

3 Termes et définitions

La présente Recommandation utilise les termes et définitions suivants:

3.1 secteur d'adresses IP ou secteur IP: d'après le § 2.1 de l'IETF RFC 2663, un secteur d'adresses est défini comme un domaine de réseau dans lequel les adresses de réseau sont attribuées de façon univoque aux entités de telle sorte que les datagrammes puissent leur être acheminés. Les protocoles de routage utilisés à l'intérieur du domaine de réseau servent à trouver la route qui mène aux entités en fonction de leurs adresses de réseau.

4 Abréviations

La présente Recommandation utilise les abréviations suivantes:

- IP protocole Internet (*Internet protocol*)
- MG passerelle média (*media gateway*)
- MGC contrôleur de passerelle média (*media gateway controller*)

5 Paquetage de connexion de domaines IP

Nom du paquetage:	paquetage de connexion de domaines IP
Identificateur du paquetage:	ipdc(0x009d)
Description:	ce paquetage définit certains paramètres et mécanismes de prise en charge de l'interconnexion entre un réseau paquets et un autre réseau
Version:	1
Extensions:	aucune

5.1 Propriétés

5.1.1 Identificateur du secteur IP

Nom de la propriété:	identificateur du secteur IP
Identificateur de la propriété:	Realm(0x0001)
Description:	cette propriété est utilisée pour identifier le réseau paquets auquel appartient le média représenté par la terminaison.
Type:	chaîne
Valeurs possibles:	chaîne
Valeur par défaut:	définie par le MGC et la MG
Propriété définie dans l'état:	LocalControl
Caractéristiques:	lecture/écriture

5.2 Evénements

Aucun.

5.3 Signaux

Aucun.

5.4 Statistiques

Aucune.

5.5 Codes d'erreur

Aucun.

5.6 Procédures

La valeur de la propriété de l'identificateur du secteur IP est une chaîne, qui peut avoir le format d'un nom de domaine, par exemple "mynet.net", ou tout autre format de chaîne.

L'identificateur du secteur IP devrait être défini par le MGC et la MG. Les différents secteurs IP interconnectables avec une MG devraient tous avoir un identificateur distinct. Le MGC et la MG peuvent définir un secteur IP par défaut et le configurer sur la MG. Si le MGC commande à la MG de créer une terminaison H.248 fondée sur le protocole IP sans indiquer la propriété de l'identificateur du secteur IP, la MG considérera qu'il s'agit du secteur par défaut.

SI la MG n'arrive pas à reconnaître la valeur de la propriété de l'identificateur du secteur IP envoyée par le MGC, elle ne parviendra pas à créer de terminaison H.248 fondée sur le protocole IP et renverra le code d'erreur correspondant au MGC, par exemple 449 (paramètre ou valeur de propriété non pris en charge ou inconnu).

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	Gestion des télécommunications y compris le RGT et maintenance des réseaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données, communication entre systèmes ouverts et sécurité
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet et réseaux de prochaine génération
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication